

M 044A/2021

## **MOTION**

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Matériel de sport et loisirs accessible à tous**

---

#### **Exposé des motifs**

Dans un contexte sanitaire compliqué depuis plusieurs mois et surtout incertain, impactant le sport et les loisirs de plein fouet, le fait de ne plus pouvoir pratiquer ou se rencontrer dans des milieux clos a poussé une augmentation de la pratique de l'exercice physique en plein-air, à l'extérieur des salles, dans des parcs, des centres sportifs, des préaux d'écoles, ...

Afin de promouvoir la santé de la population dans ce contexte particulier, mais également pour développer les activités de plein air, plusieurs villes et communes en Suisse romande ont déjà développé des projets, notamment en proposant du matériel en libre accès dans les parcs et espaces verts.

Les systèmes proposés par des entreprises spécialisées (box comprenant du matériel sportif de base accessible aux personnes de tous âges) sont très faciles à intégrer dans les espaces de plein-air existants et favorisent l'exercice physique entre amis ou en famille.

Par ces motifs, le Conseil municipal demande au Conseil Administratif

1. d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population lancéenne du matériel gratuitement en installant des box, afin de promouvoir et faciliter la pratique du sport et des loisirs à l'extérieur.
2. de proposer des lieux dédiés, en fonction des différents emplacements à disposition, qui pourraient être les plus propices à l'implantation de ce matériel.

Les groupes PDC-VL, PLR, Socialiste et MCG

Lancy, le 13 septembre 2021

---

*Conseil municipal du 30 septembre 2021*

*Motion amendée acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention*